

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2018

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. LAGORCE. Mme CHORT. Mme PAGNON. M. ROBERT. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE, M. BREUIL, M. FREMONT, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme L'OFFICIAL a donné délégation de vote à M. DUBOIS
Mme BONIN a donné délégation de vote à M. VERGNOLLE
Mme MACON a donné délégation de vote à M. GORYL
M. ROUET a donné délégation de vote à M. DARY
M. SUDRAT a donné délégation de vote à M. BOISSERIE
Mme RABAUD a donné délégation de vote à Mme CHORT
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. BREUIL
Mme COLETTE

SECRÉTAIRE : Jean-Claude DUPUY

Après avoir fait l'appel et nommé Jean-Claude DUPUY secrétaire de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 / délibération n° 103/2018

Le conseil municipal a pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2019.

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / délibération n° 104/2018

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de la commune et du service assainissement, avant le vote des budgets primitifs 2019, à concurrence du quart des crédits ouverts aux budgets 2018.

3. TARIFS MUNICIPAUX 2019 / délibération n° 105/2018

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs des différents services pour l'année 2019 :

SERVICES	Tarifs 2019
Mobilier municipal – versement au CCAS <ul style="list-style-type: none">• Chaise• Banc• Table• Plateau Mobile	1,10 € 2,50 € 4,20 € 7,50 €
Pont Bascule <ul style="list-style-type: none">• la pesée• > à 15 tonnes	4,10 € 8,20 €
Photocopie Noir/Blanc <ul style="list-style-type: none">• A4• A4 Recto-Verso• A3• A3 Recto-Verso Photocopie Couleur <ul style="list-style-type: none">• A4• A4 Recto-Verso• A3• A3 Recto-Verso	0,15 € 0,25 € 0,30 € 0,40 € 0,20 € 0,35 € 0,40 € 0,60 €

Location jardins familiaux (forfait annuel)	53,00 €
--	----------------

Marchés primés au gras (la saison)	40,00 €
---	----------------

<p>Droits de places, foires et marchés <i>A compter du 1^{er} février 2019</i></p> <p>☞ Non abonnés</p> <ul style="list-style-type: none"> - étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> • < 2 mètres linéaires 3,60 € • Entre 2 et 5 mètres linéaires 5,50 € • > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1^{er} ml) 1,50 € <p>☞ Abonnés (forfait semestriel payable d'avance)</p> <ul style="list-style-type: none"> - étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> • < 2 mètres linéaires 28,00 € • Entre 2 et 5 mètres linéaires 54,00 € • > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1^{er} ml) 1,50 € - étalage pour une foire et un marché <ul style="list-style-type: none"> • < 2 mètres linéaires 55,00 € • Entre 2 et 5 mètres linéaires 100,00 € • > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1^{er} ml) 1,50 € 	
---	--

<p>Cirques (forfait par jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> • < 500 m² 80,00 € • > 500 m² 150,00 € • Animations (<i>marionnettes...</i>) 15,00 € 	
--	--

<p>Occupation du domaine public (pour l'année)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrasses commerces – le m² 34,00 € - Echafaudage – le m²/ semaine pendant 30 jours 2,00 € - Echafaudage – le m²/semaine au-delà de 30 jours 3,00 € - Autres usagers – le m² 23,50 € - Benne : le 1^{er} jour 16,00 € les jours suivants 6,00 € - Chantiers / <i>par jour, à compter du 30^{ème} jour du commencement des travaux :</i> <ul style="list-style-type: none"> engin fixe, engin élévateur roulant, grue 3,00 € matériaux – par m² 3,00 € 	
---	--

Emplacements réservés aux transporteurs de fonds	600,00 €
---	-----------------

Fête foraine	Tarifs 2019
• Boutiques diverses	5 €/ml
• Attractions non motorisées (<i>toboggans gonflables...</i>) ⇒ l'emplacement	60,00 €
• Manèges et attractions pour enfants ⇒ l'emplacement	70,00 €
• Boîtes à rires (trains fantômes, palais des glaces...) ⇒ l'emplacement	130,00 €
• Manèges à sensations fortes et auto-scooters pour adultes ⇒ l'emplacement	200,00 €
<i>Ces tarifs s'appliquent pour la durée totale de la fête</i>	

Location des sucettes publicitaires

Type de locataire	Tarifs 2019
Associations de Saint-Yrieix et de la Communauté de communes	35 € / semaine pour 8 panneaux 5 € / semaine pour 1 panneau
Associations hors Communauté de communes	50 € / semaine pour 8 panneaux 7 € / semaine pour 1 panneau
Autres organismes de Saint-Yrieix Expl : opérations promotionnelles	50 € / semaine
Autres organismes extérieurs à Saint-Yrieix	70 € / semaine

LOCATION DES SALLES / délibération n° 106/2018

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2019 :

⇒ Espace François-Ferraud

Par demi-journée	
• Petites salles	55,00 €
• Grande salle	70,00 €
• Grande salle pour vin d'honneur	110,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	65,00 €

⇒ Salle Attane

Salle seule	
☞ Associations Saint-Yrieix	
• 1 ^{er} étage	125,00 €
• Rez-de-chaussée	165,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	85,00 €
☞ Personnes privées	
• 1 ^{er} étage	160,00 €
• Rez-de-chaussée	200,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
☞ Associations extérieures	
• 1 ^{er} étage	180,00 €
• Rez-de-chaussée	240,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
Salle + cuisine	
• Associations St-Yrieix	290,00 €
• Personnes privées	360,00 €
• Associations extérieures	410,00 €
• Forfait nettoyage (caution)	300,00 €
• Bar seul	100,00 €
• Bar + cuisine	150,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	250,00 €

⇒ Salle de la Halle / par demi-journée

• Salle du bas	50,00 €
• Forfait nettoyage (=caution)	50,00 €
• Salle du haut	70,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	50,00 €

Marché Couvert Salle de la Halle	
• le m ² par mois	6,00 €

⇒ Salle des Congrès

Location aux associations et aux particuliers

Tarifs	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h <u>ou</u> Location sur 3 jours consécutifs en semaine		Forfait 31 décembre Fête de la St-Sylvestre
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle	Grande salle
2019	300,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	800,00 €	1 000,00 €

**Location à toutes sociétés commerciales, aux associations et particuliers
résidant hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix**

Tarifs	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h <u>ou</u> Location sur 3 jours consécutifs en semaine		Forfait 31 décembre Fête de la St-Sylvestre
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle	Grande salle
2019	450,00 €	600,00 €	900,00 €	900,00 €	1 100,00 €	1 300,00 €
	A partir de la 4 ^{ème} réservation		800,00 €			

Forfaits

	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
Forfait nettoyage 2019	200,00 €	300,00 €	400,00 €
Forfait cuisine 2019		200,00 €	

- le règlement de la location devra être versé à la réservation
- un dépôt de garantie de 900 € sera demandé au moment de l'état des lieux entrant
- les associations de la commune et celles implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pourront louer la salle des Congrès à demi-tarif une fois par an

⇒ **Locaux de Quinsac**

Cuisine + salle de restauration	Tarifs 2019	
	1 jour	2 jours
	120 €	200 €
+ coût de la consommation électrique (relevé du compteur à l'entrée et à la sortie)		

⇒ **Salle d'Arfeuille / Location salle + cuisine**

Forfait été :	
1 jour :	210,00 €
2 jour :	320,00 €
Forfait hiver / du 1 ^{er} nov. au 30 avril	
1 jour :	250,00 €
2 jour :	380,00 €
Forfait nettoyage	100,00 €

LOCATION CAMPING / CHALETS

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Camping / délibération n° 107/2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de location du camping pour l'année 2019 :

Basse saison (hors juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,10 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / garage mort / jour	5,30 €
Haute saison (juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,60 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	6,30 €
• Stationnement camping car – par jour	
du 15 avril au 30 juin	14,60 €
du 1^{er} juillet au 31 août	16,30 €
du 1^{er} au 15 septembre	14,60 €
• Garage mort – par jour	6,30 €
• Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum	Gratuit
• Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com.	Gratuit
• Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour	3,70 €
• Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes)	2,30 €

Forfait Animaux (pour la durée du séjour)	2 € par animal
---	----------------

Plan d'eau	
• Pédalos la demi-heure	4,00 €
• Mini-golf / par joueur	Gratuit

Chalets / délibération n° 108/2018

⇒ **Pour les particuliers**

CHALET 4/6 personnes			
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	305,00 €	145,00 €	45,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	345,00 €	145,00 €	53,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	485,00 €	155,00 €	75,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	255,00 €	125,00 €	45,00 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	450 € / mois <i>à compter du 1^{er} octobre 2018</i>		

CHALET 8 personnes			
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	355,00 €	195,00 €	52,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	395,00 €	195,00 €	55,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	535,00 €	205,00 €	95,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	305,00 €	175,00 €	52,00 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	480 € / mois <i>à compter du 1^{er} octobre 2018</i>		

⇒ **Pour les entreprises (du 1^{er} janvier au 31 décembre)**

CHALET 4/6 personnes			
Pour 1 personne			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	60,00 €	25,00 €	50,00 €
1 semaine	160,00 €	25,00 €	
2 semaines	230,00 €	25,00 €	
3 semaines	300,00 €	25,00 €	
4 semaines	370,00 €	25,00 €	

Pour 2 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	100,00 €	25,00 €	80,00 €
1 semaine	300,00 €	25,00 €	
2 semaines	400,00 €	25,00 €	
3 semaines	500,00 €	25,00 €	
4 semaines	600,00 €	25,00 €	

CHALETs 6/8 personnes			
Pour 3 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	130,00 €	35,00 €	100,00 €
1 semaine	400,00 €	35,00 €	
2 semaines	550,00 €	35,00 €	
3 semaines	700,00 €	35,00 €	
4 semaines	850,00 €	35,00 €	

Services

Utilisation du lave-linge – le jeton	4,00 €
Utilisation du sèche-linge	3,50 €
Location draps / par lit	6,00 €
Taxe de séjour (par adulte et par nuitée) / <i>exonération pour – de 13 ans</i>	0,30 €
Vente de pains et de viennoiseries (uniquement l'été)	Prix d'achat + 20%
Forfait ménage	30 €

Cautions

Chalets	170,00 €
Ménage	30,00 €
Animaux	40,00 €
Pédalos	55,00 €

4. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / NOUVELLE TARIFICATION / délibération n° 109/2018

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe une nouvelle tarification 'participation pour l'assainissement collectif' :

Constructions nouvelles	
Pavillons ou maisons individuelles	750 €
Immeubles collectifs :	
- Studios, F1, F2	500 € par logement
- F3 et +	750 € par logement
Hôtels, établissements de santé, foyers de logements	500 € pour 3 lits
Crèches, halte garderie, accueils de loisirs sans hébergement	500 € pour 50 enfants
Etablissements industriels, artisanaux ou commerciaux	1 500 €

Constructions existantes	
Pavillons ou maisons individuelles	500 €
Immeubles collectifs : - Studios, F1, F2 - F3 et +	330 € par logement 500 € par logement
Hôtels, établissements de santé, foyers de logements	330 € pour 3 lits
Crèches, halte garderie, accueils de loisirs sans hébergement	330 € pour 50 enfants
Etablissements industriels, artisanaux ou commerciaux	1 000 €

5. RÉPARTITION DE LA SOMME RÉCOLTÉE LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES POMMES EN RÉSINE / délibération n° 110/2018

Rapporteur : Monique PLAZZI

Dans le cadre de l'opération estivale 2018 'Saint-Yrieix, la ville à croquer',

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la répartition du résultat de la vente des pommes en résine entre des associations reconnues d'utilité publique dans les domaines caritatifs et de la recherche, telles qu'énumérées ci-dessous :

Associations attributaires	Répartition
GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)	1 200 €
Projet BIZI	2 000 €
Fondation Université (Différents domaines de recherches dont pneumologie)	2 000 €
Ligue contre le cancer	2 000 €
Téléthon	1 200 €
Secours Populaire / section de Saint-Yrieix	1 200 €
Secours Catholique	1 200 €
Croix Rouge	1 200 €
Restos du cœur / Saint-Yrieix	1 200 €
FNATH	1 200 €

6. SALON DU LIVRE JEUNESSE 'L'Yrieix-vous' ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION Les Amis des Livres / délibération n° 111/2018

- **Acompte sur la subvention 2019**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'un acompte de 1 500 € sur la subvention qui sera allouée en 2019 à l'association Les Amis des livres pour l'organisation du salon du livre jeunesse 'LYrieix-vous'.

7. VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LES BUDGETS ANNEXES 2019

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise le versement des acomptes suivants à valoir sur les participations qui seront dotées aux budgets annexes 2019 :

- 26 500 € au Centre Communal d'Action Sociale / délibération n° 112/2018

- 72 935,70 € au Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien / délibération n° 113/2018

- 10 000 € au camping municipal d'Arfeuille / délibération n° 114/2018

☞ précise que le règlement des soldes s'effectuera en trois versements sur l'exercice 2019.

8. SOUTIEN FINANCIER A L'OPÉRATION 'JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE'

/ délibération n° 115/2018

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année scolaire 2018-2019 l'opération Jeunesses Musicales de France en prenant en charge 1 € par élève et par concert.

9. RÉMUNÉRATION DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE / délibération n° 116/2018

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} janvier 2019 à 15 € le tarif horaire brut des techniciens intermittents du spectacle qui interviennent au centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

10. VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRÉSORIER MUNICIPAL / délibération n° 117/2018

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au trésorier municipal la somme de 1 493,58 € pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire qu'il apporte en cours d'année à la commune.

11. EFFACEMENT DE DETTES / délibération n° 118/2018

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la somme de 343,88 € correspondant à des titres dus mais non recouvrables suite à un effacement de dettes prononcé par le Tribunal d'Instance de Limoges (frais de cantine et de centre aéré).

II – PERSONNEL MUNICIPAL

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET / délibération n° 119/2018

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019.

III – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE / délibération n° 120/2018

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ approuve le choix de la société SARL MAURY Jeanne, 4 rue Auguste Renoir à Saint-Yrieix, représentée par son gérant Monsieur Sébastien PIRONNEAU, pour assurer la délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur le territoire de la commune pour une durée de 30 ans. Après l'attribution du contrat, une Société dédiée spécialement à la gestion du crématorium sera créée par Monsieur Sébastien PIRONNEAU ;**
- ☞ approuve le contrat de délégation de service public à conclure avec la SARL MAURY Jeanne ;**
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec cette entreprise et à poursuivre l'exécution du contrat jusqu'à la réalisation et la mise en service du crématorium.**

IV – URBANISME

1. RÉGULARISATION PARCELLAIRE AU LIEU-DIT 'La Perrière' / délibération n° 121/2018

Rapporteur : Christophe BREUIL

Suite à des modifications anciennes de voirie effectuées au lieu-dit 'La Perrière', les parcelles suivantes, devenues depuis des accotements, appartiennent toujours à des propriétaires :

- ✓ Parcelles section YS n° 153 (104 m²), 154 (26 m²) à Bernadette DUMAS
- ✓ Parcelles section YS n° 156 (136 m²) et 157 (26 m²) à Pascal DUMAS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **décide de régulariser la situation en autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer un acte notarié auprès de Maître Jacques DELCROIX ;**

☞ **précise que ladite opération se fera par acquisition à titre gracieux et que les frais liés aux formalités incomberont à la commune.**

2. ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER Rue du Marché / délibération n° 122/2018

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise l'acquisition de l'ensemble immobilier situé rue du Marché, appartenant à Monsieur Jean-Raymond CONSTANT et cadastré section AR n° 263, 239 (lots 2, 4, 6), 265, 222, au prix de 90 000 € ;**

☞ **mandate Maître DELCROIX pour la rédaction de l'acte notarié, les frais liés aux formalités incombant à la commune.**

3. CESSION DE TERRAINS A DOM'AULIM / délibération n° 123/2018

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Dans le cadre du programme immobilier initialement porté par la société SCALIS à l'arrière de la rue Coudamy et au lotissement du Bocage, repris par la société DOM'AULIM,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise les cessions suivantes pour un montant de 212 700 € H.T. :**

- **3 parcelles au lotissement du Bocage 2 pour un montant de 47 500 € H.T., cadastrées section XI n° 243, 248 et 251 ;**
- **2 lots à construire sur le secteur de Villeneuve, à l'arrière de la résidence Coudamy, d'une superficie d'environ 4 000 m² (à définir lors du document d'arpentage) issus des parcelles cadastrées section AN n° 181 et 186, pour un montant de 165 200€ H.T..**

☞ **précise que :**

- **le document d'arpentage sera réalisé par le Cabinet Brisset-Veyrié Mesures, les frais incombant à la commune ;**
- **la rédaction de l'acte notarié sera confiée à Maître Henry de Bletterie, les frais incombant à DOM'AULIM.**

4. CESSION D'UNE PARTIE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE BOURDELAS

- **Changement d'appellation de la SCI / délibération n° 124/2018**

Rapporteur : Alain ROBERT

VU la délibération du 26 septembre 2018 relative à la cession d'une partie du marché aux bestiaux de Bourdelas à Monsieur Thierry ROUSSEAU, représentant la SCI des Acacias ;

CONSIDERANT que ce dernier a créé récemment une nouvelle entité dénommée SCI du champ de foire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession à cette nouvelle SCI aux mêmes conditions, à savoir :

- **montant de la vente : 350 000 € selon l'estimation de France Domaine**
- **élaboration du document d'arpentage aux frais de la commune**
- **réalisation de l'acte notarié aux frais de l'acquéreur.**

5. OPÉRATION DE RECYCLAGE FONCIER A L'ARRIÈRE DE LA RUE DU MARCHÉ

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

Une opération de recyclage foncier à l'arrière de cette rue permettrait la création de places de parking destinées à la fois aux chalands mais aussi à la desserte des habitations environnantes. Pour cela, il convient dans un premier temps d'acquérir des parcelles.

- **Acquisition d'un immeuble aux consorts LAGORCE / délibération n° 125/2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 335, d'une superficie de 101 m², appartenant aux consorts LAGORCE demeurant 10 avenue du Pont las Veyras à Saint-Yrieix ;**

☞ **précise que le bien est constitué d'un immeuble comprenant 3 logements ;**

☞ **fixe le prix d'acquisition à 89 000 €.**

- **Acquisition gracieuse d'une partie de parcelle aux consorts SEMBLAT / délibération n° 126/2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 203 (bande de 15 mètres en fond de parcelle) appartenant aux consorts SEMBLAT demeurant à Saint-Yrieix ;**

☞ **précise qu'un bâti est présent sur ladite partie de parcelle.**

- **Acquisition gracieuse au profit de Monsieur Bernard LATOURNERIE / délibération n° 127/2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 213 (bande de 15 mètres en fond de parcelle) appartenant à Monsieur Bernard LATOURNERIE, demeurant à Saint-Yrieix ;**

☞ **précise qu'un bâti est présent sur ladite partie de parcelle.**

- **Acquisition gracieuse au profit de Madame Mylène BORDES (SCI ROSEWOOD) / délibération n° 128/2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 209 (bande de 15 mètres en fond de parcelle) appartenant à la SCI ROSEWOOD, représentée par Madame Mylène BORDES, demeurant à Saint-Yrieix ;

Maître GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix, est désigné pour la rédaction des actes.

Lorsque les acquisitions nécessiteront au préalable la réalisation d'un document d'arpentage, ce dernier sera confié à Brisset Veyrié Mesures, géomètre à Saint-Yrieix, les frais découlant de l'ensemble de ces démarches étant à la charge de la commune.

6. DÉNOMINATION DE VOIRIE / délibération n° 129/2018

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les dénominations de voies suivantes :

Désignation actuelle de la voie	Dénomination nouvelle de la voie
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AL	Impasse Le Maine
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AL	Chemin Le Maine
Voie communale n° 283	Chemin de Puydebette
Voir matérialisation plan – sur les sections cadastrales YW et AE	Rue de la Seynie
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AT	Impasse de la Nougearade
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AT	Impasse des Jardins
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AT	Chemin des Hors
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AC	Rue de la Cité Fleurat
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AS	Impasse Moulin des Prats
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AS	Impasse du Pont Las Bordas
Voir matérialisation plan – sur la section cadastrale AS	Impasse Auguste Renoir
Parcelles cadastrales WX n° 106 partie + WX n° 110 + partie domaine public	Rue des Abeilles <i>Annule et remplace Rue des Culs Noirs (délibération n°74/2017)</i>

V – CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES AUX COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2019

- Avis du conseil municipal / délibération n° 130/2018

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ **fixe à 12 le nombre de dimanches autorisés à l'ouverture dominicale,**
- ☞ **autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les jours concernés.**

2. POUR INFORMATION :

- **Rapport d'activité et comptes administratifs de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour l'exercice 2017 / délibération n° 131/2018**
- **Arrêté préfectoral du 20 novembre 2018 modifiant et complétant les arrêtés préfectoraux antérieurs autorisant l'exploitation de l'unité de fabrication de produits pâtisseries BIJOU / délibération n° 132/2018**
- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 133/2018**

VI – POUR INFORMATION : MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI

Rapporteur : Arlette LAFONT

Il a été signé :

- ✓ une convention pour établir le Projet Educatif Territorial ainsi qu'une charte qualité Plan Mercredi entre la commune, la CAF de la Haute-Vienne, la Préfecture de la Haute-Vienne et la Directrice académique des services de l'Education nationale ; la charte qualité organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :
 - veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
 - assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
 - inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
 - proposer des activités riches et variées.
- ✓ une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Haute-Vienne

VII – MARCHÉS PUBLICS

FOURNITURES DE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS

- Attribution des lots/ délibération n° 134/2018

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Dans le cadre du marché de fourniture de fioul, de gazole routier et de gazole non routier,

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les lots suivants :

Lot n°1 : Fioul domestique attribué à l'entreprise MARLIM ENERGIES SERVICES (Limoges).

Le prix du barème de base H.T. est de 730,08 €/m³. La remise accordée pour la durée du marché est de 52,40 €/m³. Le prix net H.T. est de 677,68 €/m³.

Le prix du fioul sera indexé sur l'indice DIREM.

Lot n° 2 : Gazole routier attribué à l'entreprise MARLIM ENERGIES SERVICES.

Le prix du barème de base H.T. est de 1 217,40 €/m³. La remise accordée pour la durée du marché est de 45,40 €/m³. Le prix net H.T. est de 1 172 €/m³.

Le prix du gazole routier sera indexé sur l'indice DIREM.

Lot n° 3 : Gazole non routier attribué à l'entreprise MARLIM ENERGIES SERVICES.

Le prix du barème de base H.T. est de 780,08 €/m³. La remise accordée pour la durée du marché est de 45,40 €/m³. Le prix net H.T. est de 734,68 €/m³.

Le prix du gazole non routier sera indexé sur l'indice DIREM.